

Procès-Verbal

Séance du 24 Avril 2023

L' an 2023 et le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de THÉBAULT Louis Maire

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CHAPPÉ Emilie, HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, HIVERT Sylvie, LENFANT Laëtitia, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, PIGEON Sylvie, MM : BEC Arnaud, BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, GUILLOUX Sylvain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRÉCAN Marilyne à M. GUILLOUX Sylvain, M. ROUSSEL Axel à Mme PIGEON Sylvie

Excusé(s) : Mme RONSOUX Nathalie, MM : LELOUP Jean-Pierre, RONDIN Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 17/04/2023

Date d'affichage : 17/04/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GUILLOUX Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Rénovation de l'Ecole Publique 3ème tranche : avenant n°3 au lot n°1B - 2023-24/04-01

Travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale 2023 - 2023-24/04-02

Allée des Ajoncs - Effacement des réseaux : convention avec SDE 35 - 2023-24/04-03

Rue de Rennes - acquisition de deux parcelles de terrain - Accord de principe - 2023-24/04-04

Vente de la maison 10 rue de Bretagne - 2022-24/02-05

Rénovation de l'ancien centre de tri : validation des devis - 2022-24/04-06

Dipositif argent de poche 2023 : accord de principe - 2023-24/04-07

Rénovation de l'Ecole Publique 3ème tranche : avenant n°3 au lot n°1B réf : 2023-24/04-01

Vu les rénovations de l'école publique déjà entreprises en 2013/2014 ;

Vu le projet de rénovation de l'école publique comprenant le bâtiment en face l'église, le préau, la mise en conformité accès PMR et la rénovation énergétique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°01 du 23 septembre 2019 décidant d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école publique comprenant le bâtiment en face de l'église, le préau, la mise en conformité accès PMR et la rénovation énergétique au cabinet PETR Architectes (Rennes) ;

Vu la délibération n°01 du Conseil Municipal du 23 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à demander tous types de subventions notamment au titre de la DETR ;

Vu la délibération n°01 du Conseil Municipal du 26 octobre 2020 validant l'avant-projet définitif ;

Considérant la possibilité de demander une subvention pour la rénovation énergétique du bâtiment face à l'église au titre du DSIL ainsi qu'au titre du programme Petites Villes de Demain ;

Vu la délibération n° 1 du 25 janvier 2021 autorisant Monsieur le Maire à demander des subventions au titre du DSIL et titre du programme Petites Villes de Demain ;

Vu la validation par Monsieur Le Maire du dossier de consultation des entreprises en 7 lots répartis de la manière suivante :

Lot n° 1 Voirie Réseau Divers -Gros œuvre - Démolition

Lot n° 2 Couverture – Bardage et Etanchéité

Lot n° 3 Menuiseries extérieures - Serrurerie

Lot n° 4 Cloisons, doublages, plafonds - Menuiseries intérieures

Lot n° 5 Peintures - Revêtements de sol et Faïence

Lot n° 6 Électricité -Plomberie, chauffage, ventilation

Lot n° 7 Ascenseur

Vu le lancement du marché à procédure adapté en date du 02 juin 2021 ;

Vu l'ouverture des plis en date 23 juin 2021 ;

Vu l'ouverture des plis par la commission appel d'offre qui a constaté l'infructuosité de 3 lots (1,2 et 6) sur le marché ;

Vu la délibération n°7 du 12 juillet 2021 retenant les offres suivantes :

- AMCP de Laval (53) pour un montant de 94 031,98€ HT soit 112 838,38€ TTC pour le lot n°3 menuiseries extérieures, serrurerie ;

- STOA de Chantepie (35) pour un montant de 102 401€ HT soit 122 881,20€ TTC pour le lot n° 4 cloison, doublage, isolation et menuiseries intérieures ;

- Emeraude peinture de Saint Malo (35) pour un montant de 68 266,67€ HT soit 81 920€ TTC pour le lot n° 5 peintures, revêtement de sol et faïence ;

- SAS MP Arvor de Saint Briec (22) pour un montant de 24 600 € HT soit 29 520€ TTC pour le lot n°7 ascenseur ;

Vu les 3 marchés à procédure adaptée qui ont été lancés suite à l'infructuosité des lots 1,2 et 6 (en date du 29 juin 2021, 21 juillet 2021 et 17 novembre 2021) se sont révélés eux aussi infructueux.

Vu la délibération n°2 en date du 24 janvier 2022 actant l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre ayant pour objet de faciliter et encourager le dépôt des candidatures en effectuant les études d'exécution pour les lots n°1 et n°6, de reprendre le DCE et l'allotissement 1,2 et 6 (1a VRD, 1b gros œuvre, démolition, 2a couverture étanchéité, 2b bardage, 6a électricité et 6b plomberie ventilation chauffage) et de revoir les formulaires de DQE ;

Vu le marché à procédure adapté lancé suite à l'avenant en date du 08 février 2022 qui s'est révélé être lui aussi infructueux ;

Vu le lancement d'un 6ème marché à procédure adapté en date du 24 mars 2022

Vu l'ouverture des plis en date du 15 avril 2022 ;

Vu l'analyse du cabinet PETR architectes ;

Vu la commission MAPA en date du 02 mai 2022 ;

Vu la délibération n°7 du 09 mai 2022 décidant de retenir :

- l'entreprise Eiffage de Fougères (35) pour un montant de 194 992,09 € HT soit 233 990,51 € TTC pour le lot 1 b Gros- œuvre, démolition ;

- l'entreprise Plihon- Le Mauff P2C de Dol de Bretagne (35) pour un montant de 85 708 € HT soit 102 849,60€ TTC pour le lot plomberie, chauffage et ventilation ;

Vu la délibération n° 07 du 05 décembre 2022 autorisant l'avenant n°1 supprimant les travaux de retrait d'enduit et de nettoyage des façades pour un montant de 6037,50€ HT portant le marché global à 188 954,59€ HT à 226 745,508€ TTC ;

Vu que l'avenant n°1 au lot 1B gros œuvre / Démolition est caduc et que Monsieur le Maire a proposé de le remplacer par un avenant n°2 ;

Vu la délibération n°12 du 27 février 2023 autorisant l'avenant n°2 au lot 1B gros œuvre/ démolition regroupant les devis n°23-02-02JB d'un montant de - 1338,65€ HT soit -1606,38€ TTC et le devis n° 22-10-06JB d'un montant 5393,90 € HT soit 6472,68 € TTC ;

Considérant la prescription du contrôleur technique d'effectuer une étanchéité par l'extérieur du bâtiment dont le rez-de-chaussé est semi-enterré ;

Considérant que l'étanchéité de cette partie du bâtiment n'était pas inscrite au CCTP ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de faire un avenant n°3 pour les travaux d'étanchéité suivant le devis de l'entreprise Eiffage n°23-03-09JB d'un montant de 60 183,04€ HT soit 72 219,65€ TTC ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil Municipal, décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au lot 1b gros œuvre / démolition, pour l'entreprise Eiffage, d'un montant de 60 183,04€HT soit 72 219,65€ TTC ;

- d'autoriser Monsieur Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale 2023 réf : 2023-24/04-02

Considérant que la programme voirie pour l'année 2023 doit être discuté en commission affaires rurales et voirie ;

Considérant que le marché à procédure adapté est à bons de commandes et il est possible de lancer le marché sans connaître au préalable les lieux des futurs travaux ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de lancer le marché à procédure adaptée pour le programme d'entretien et de réparation de la voirie communale 2023 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée des marchés publics pour la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Allée des Ajoncs - Effacement des réseaux : convention avec SDE 35 réf : 2023-24/04-03

Vu l'effacement des réseaux de l'allée des Genêts et de l'allée des Lilas ;

Considérant alors l'opportunité d'effacer les réseaux aériens existants allée des Ajoncs ;

Vu la demande de la commune au SDE 35 pour la réalisation d'une étude sommaire pour l'effacement du réseau électrique ;

Vu le courrier du SDE 35 en date du 06 avril 2023, ainsi que l'étude sommaire relative à l'effacement des réseaux existants de l'allée des Ajoncs portant l'estimation globale des travaux à un montant de 59860,30 € HT, pour un montant estimatif à la charge de la commune de 21 091,36€ HT ;

Considérant l'étude financière prévisionnelle détaillée effectuée par le SDE 35 pour l'allée des Genêts et Lilas ;

	A la charge de la Commune	A la charge du SDE	Montant total estimatif de l'opération
Travaux sur réseau électrique	8 179,60 € HT	32 718,40 € HT	40 898€ HT
Travaux sur le réseau d'éclairage public	2 411,76 € HT	6 050,54 € HT	8 462,30 € HT
Travaux sur les infrastructures de télécommunication	10 500 € HT	0€ HT	10 500 € HT
TOTAL estimatif	21 091,36€ HT	38 768,94€ HT	59860,30 € HT

De plus le montant total de TVA pour les travaux sur le réseau d'éclairage public et sur les infrastructures de télécommunication de l'allée des Ajoncs sera à la charge de la commune soit un montant de 3 892,46 € (1692,46€ + 2200€) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE 35 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Rue de Rennes - acquisition de deux parcelles de terrain - Accord de principe réf : 2023-24/04-04

Vu la délibération du 13 décembre 2010 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune ;

Considérant le courrier de Madame Rol en date du 16 mars 2023 souhaitant rétrocéder à la commune deux parcelles (AD 256 et AD 257) d'une surface totale de 330m² qui servent de passage et de parking aux habitants jouxtant ces deux parcelles ;

Considérant que Madame Rol propose à la commune de faire une offre ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires rurales et voirie du 12 avril 2023 ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de négocier pour l'acquisition des parcelles AD 256 et AD 257 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations auprès de la propriétaire des parcelles AD 256 et AD 257 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Vente de la maison 10 rue de Bretagne réf : 2022-24/02-05

Considérant la maison et ses dépendances situées au 10 rue de Bretagne, sur la parcelle AB 145 d'une superficie 776m², appartenant à la Commune ;

Considérant l'opportunité de vendre ce bien à un investisseur ;

Considérant la proposition de la commune d'un montant de 70 000€ ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain et travaux du 13 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à vendre la maison et ses dépendances cadastrées AB 145 pour un montant 70 000 € ;

- de préciser que les frais de notaires sont à la charge des acheteurs ;

- de demander à l'étude de Maître Sandra DEVE d'établir l'acte notarié ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Rénovation de l'ancien centre de tri : validation des devis réf : 2022-24/04-06

Vu la délibération 29 du 27 février 2023 autorisant l'implantation de l'espace jeunes de la Communauté de Communes Pays de Dol Baie du Mont Saint Michel dans l'ancien centre de tri de la poste et autorisant des travaux d'aménagement nécessaires ;

Vu l'attribution d'une subvention de la CAF pour effectuer les travaux d'un montant de 9281€ ;

Considérant le devis n° 201 de l'entreprise MJ Electricité d'un montant de 3438,10€ HT soit 4124,34€ TTC pour les travaux d'électricité ;

Considérant le devis n°10789 de l'entreprise Leloup d'un montant de 7602,10 € HT soit 9 122,52€ TTC pour des travaux de plaquisterie ;

Considérant le devis n°150 de l'entreprise RK entreprise d'un montant de 3532,98€ HT soit 4239,58 € TTC pour des travaux de plomberie ;

Considérant le devis n°355 de l'entreprise Briens d'un montant de 2560,76 € HT soit 3072,91€ TTC pour des travaux de peinture ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et travaux du 13 avril 2023 d'accepter ces devis ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis susvisés ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Dispositif argent de poche 2023 : accord de principe réf : 2023-24/04-07

Vu les précédentes éditions du dispositif argent de poche qui ont eu lieu depuis 2019 et ont permis à de nombreux jeunes de la commune d'y participer ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de relancer l'opération pour l'année 2023 ;

Considérant que les modalités seront définies lors d'une prochaine assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de donner un accord de principe pour lancer le dispositif argent de poche pour 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier .

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de procès-verbal :

Séance levée à: 20:50

En mairie, le 16/05/2023

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. GUILLOUX Sylvain